

Vous avez un projet :

- **petite enfance,**
- **jeunesse,**
- **parentalité.**

***La Capej peut
vous aider à le
concrétiser !***



haute savoie 
le Département

Depuis plus de 30 ans, la Caf et le Département de la Haute-Savoie soutiennent, ensemble, dans le cadre d'une commission mixte, des projets et des initiatives autour de la petite enfance, la famille, la jeunesse et la promotion des métiers de l'animation. Ils étudient les demandes et attribuent des subventions sur fonds communs. Ce partenariat évolue vers la création en 2023 de la Commission d'accompagnement partenarial enfance jeunesse (Capej).

Conditions d'attribution

Vous êtes une collectivité territoriale, une association, une fédération, une structure d'animation sociale, un groupe de jeunes, etc.

Votre projet ou initiative s'inscrit dans le cadre d'au moins un des trois axes suivants :

- **Soutenir le développement territorial** : soutenir des projets expérimentaux.
- **Contribuer à la promotion des métiers de l'animation et de la petite enfance** : accompagner des initiatives pour promouvoir l'information et la valorisation des métiers ; soutenir des actions autour de la qualité de l'accueil du jeune enfant ; soutenir les compétences des professionnels de l'animation et la petite enfance.
- **Soutenir les initiatives jeunes complémentaires à celles portées par le Département et la Caf** : soutenir des actions portées par le monde associatif, les communes et intercommunalités, les services à l'échelle du département et des collectifs en direction de la jeunesse et des actions autour de la citoyenneté, la culture, le sport et la solidarité.

Modalités de financement

Le montant de l'aide attribuée par la Capej prend en compte le budget de votre projet ou votre initiative dans la limite des crédits disponibles.

L'aide porte sur des dépenses spécifiques supplémentaires liées à l'action (achats, intervenants extérieurs, prestations de service, transport...), pas sur des frais de fonctionnement habituels de la structure.

Le versement de l'aide accordée se fait à réception du bilan et des dépenses effectives.

Dépôt de demande

Pour déposer une demande, une seule adresse : capej@caf74.caf.fr.

Votre demande doit être transmise dans les délais indiqués dans les appels à projets, avant le démarrage de l'action.

Contacts

- **Caf de la Haute-Savoie**
Secrétariat d'action sociale
Tél. : 04 50 88 49 22
- **Département de Haute-Savoie**
Direction Enfance Famille
Service prévention protection
Tél. : 04 50 33 22 76

